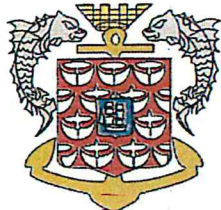


**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 6 AOUT 2019
COMPTE-RENDU**

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 6 AOUT 2019 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE

Le 29 juillet 2019

LE MAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 9 juillet 2019 P. 01
2. Institution d'un abattement spécial de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des boutiques et magasins de moins de 400 mètres carrés situés hors d'un ensemble commercial P. 18
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Exercice 2018 P. 20
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (Collecte des eaux usées) – Exercice 2018 P. 60
5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Exercice 2018 P. 85
6. Occupation du domaine public communal - Création d'un tarif pour l'exploitation d'hélistructures P. 94
7. Dénomination de voies – Opération immobilière – Extension du lotissement Petite Pointe P. 96
8. Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre « Rivière des Galets Village » : prolongation de la mission de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale P. 98
9. Cession amiable d'une portion de terrain communal cadastré BA n°325-331, sis la Zac Mascareignes, au profit de la SCI BEMER P.100
10. Mise à disposition, par voie de bail à construction, d'une partie des parcelles de terrain communal cadastrées BK 202 et BK 204, sises les berges de la rivière des Galets au profit de la SAS RUBIS P.116
11. Cession de la parcelle non bâtie cadastrée AV numéro 37, rue Martial Eustache à la SCI JPM représentée par M. Jean-Pierre Capredon P.149
12. Cession de terrain bâti cadastré AH 569 aux époux Maillot Henri et Marie-Josée P.155
13. Transfert de la compétence GEMAPI – Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) P.162
14. Contentieux pénal - Dépôt de plainte avec constitution de partie civile au nom de la commune P.169
15. Demande de protection fonctionnelle de M. le Maire dans l'affaire l'opposant à Firose Gador P.171
16. Demande de protection fonctionnelle de M. le Maire dans l'affaire l'opposant à Patrick Miniopoo P.173
17. Modification du tableau des effectifs P.174

Questions diverses

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi six août, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint (par Mme Danila Bègue), Mme Karine Mounien (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Catherine Gossard (par M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec), M. Daniel Vassinot (par M. Henry Hippolyte), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber (17h12), M. Romuald Tanguy (17h50).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

Ouverture de la séance à 17h10.

M. le Maire présente :

- **Mme Marie-Christine TAN HOO-MOURGUIN** Journaliste multimédia et content manager / Webmaster au cabinet depuis le 10 juillet 2019,
- **M. Loïc MOUNIAMA-MOUNICAN** Chef de projet action cœur de ville à la DAT depuis le 15 juillet 2019.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 9 juillet 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),

Article 1 : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 9 juillet 2019 ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

2. Institution d'un abattement spécial de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des boutiques et magasins de moins de 400 mètres carrés situés hors d'un ensemble commercial

LE CONSEIL MUNICIPAL

Arrivée de Mme Valérie Auber à 17h12.

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec et 2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve la mise en œuvre d'un abattement fiscal sur les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties, en faveur des magasins et boutiques dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial, à hauteur de :

- 15% en 2020,
- 10% en 2021,
- 5% en 2022 ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Exercice 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de production et de distribution de l'eau potable pour l'exercice 2018,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (Collecte des eaux usées) – Exercice 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Arrivée de M. Romuald Tanguy à 17h50,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 2 oppositions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),

Article 1 : approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des eaux usées pour l'exercice 2018,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Exercice 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2018,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

6. Occupation du domaine public communal - Création d'un tarif pour l'exploitation d'hélisurfaces

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 2 abstentions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),

Article 1 : approuve la création d'un tarif pour l'exploitation d'hélisurfaces pour un montant annuel et forfaitaire de 2 000 € par hélisurface exploitée;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

7. Dénomination de voies – Opération immobilière – Extension du lotissement Petite Pointe

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la demande de la famille Rousse, M. le Maire propose, en séance, de dénommer l'allée « Eugène et Solange Rousse »,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve les dénominations suivantes :

Voie de desserte de l'opération « Extension du Lotissement Petite Pointe – Tranche 1 »

❖ **Rue Estelle Darsanesing et Allée Isnelle Amelin**

Voie de desserte de l'opération « Extension du Lotissement Petite Pointe – Tranche 2 »

❖ **Allée Eugène et Solange Rousse**

❖ **Rue Philippe Chavriacouty**

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

8. Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre « Rivière des Galets Village » : prolongation de la mission de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),

Article 1 : approuve la prolongation de la MOUS RHI « Rivière des Galets Village » pour 18 mois supplémentaires (du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2020) pour un montant global de 149 400 € HT, soit 162 099 € TTC ;

Article 2 : approuve son plan de financement et le montant de la participation communale à hauteur de 89 640 € HT soit 102 339 € TTC ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à demander une subvention de 59 760 € HT à l'Etat ;

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

9. Cession amiable d'une portion de terrain communal cadastré BA n°325-331, sis la Zac Mascareignes, au profit de la SCI BEMER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Firose Gador et 2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve la cession d'une portion de terrain communal cadastrée BA 325 et BA 331, sis à Le Port, ZAC Mascareignes, pour une superficie de 8 000 m² environ, au profit de la SCI BEMER, aux fins de mettre en œuvre le projet « PremTech » décrit au rapport ;

Article 2 : permet l'accès au site qui se fera depuis le Boulevard des Mascareignes au moyen d'une contre-allée à réaliser par l'acquéreur et dire qu'une servitude de passage et de réseaux sera instituée à cet effet conformément au plan de principe et à la note descriptive ci-annexés ;

Article 3 : fixe le montant de la vente à la somme de 1 416 000 € conformément à l'avis du Domaine annexé au rapport ;

Article 4 : fixe à la date du 31 décembre 2019 au plus tard la date de signature d'un compromis de vente de ce terrain, pour une durée maximale de 18 mois.

Article 5 : dit que le cahier des charges de cessions de terrains dans la ZAC Mascareignes sera annexé au compromis de vente.

Article 6 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout acte et document correspondant.

10. Mise à disposition, par voie de bail à construction, d'une partie des parcelles de terrain communal cadastrées BK 202 et BK 204, sises les berges de la rivière des Galets au profit de la SAS RUBIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve la réalisation d'une station de mélange pour ciments et produits dérivés, sur une partie des parcelles de terrain communal cadastrées BK 202 et BK 204, sises les berges de la rivière des Galets,

Article 2 : approuve la mise à disposition de ces parcelles, par voie de bail à construction, au profit de la SAS RUBIS ou toute société affiliée, aux conditions juridiques et financières exposées au rapport,

Article 3 : fixe le loyer annuel de cette mise à disposition à la somme de 85 844 €, conformément à l'avis du Domaines daté du 20/06/2019 ci-annexé,

Article 4 : fixe à la date du 28 février 2020 au plus tard la signature du bail entre les parties,

Article 5 : approuve le projet de bail à construction joint en annexe,

Article 6 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout acte et document correspondant.

11. Cession de la parcelle non bâtie cadastrée AV numéro 37, rue Martial Eustache à la SCI JPM représentée par M. Jean-Pierre Capredon

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : M. Hary Auber, M. Henry Hippolyte, M. Daniel Vassinot et 4 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),

Article 1 : approuve la cession en pleine propriété de la parcelle non bâtie cadastrée AV n°37, sise la zone d'activités artisanales, rue Martial Eustache, d'une contenance cadastrale de 1 641 m², à la SCI JPM représentée par monsieur Jean-Pierre Capredon,

Article 2 : fixe à 363 000 € le prix de la vente, conformément à l'avis du Domaine annexé au rapport,

Article 3 : dit que cette affaire foncière devra faire l'objet d'une délibération concordante du Bureau communautaire du Territoire de la Côte Ouest en application des dispositions de la Loi « NOTRÉ » entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017,

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

12. Cession de terrain bâti cadastré AH 569 aux époux Maillot Henri et Marie-Josée

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),

Article 1 : abroge la délibération n°2013-095 du 30 juillet 2013 dénommée « *RHI Multisites (Ilots Cayrol et Dupleix) – Quartier mairie – Protocole Transactionnel Ville / Consorts Lenormand* »,

Article 2 : approuve la cession du terrain communal cadastré AH 569, d'une contenance cadastrale de 1 100 m², aux époux Maillot Henri et Marie-Josée ou toute société immobilière créée par eux, au prix de 480 000 € conformément à l'avis du Domaine daté du 29 novembre 2018,

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'acte de vente et tous les documents se rapportant à cette affaire.

13. Transfert de la compétence GEMAPI – Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec) ;

Article 1 : approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), en date du 17 avril 2019,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

14. Dépôt de plainte avec constitution de partie civile de la Commune de Le Port pour diffamation publique envers un corps constitué

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : M. Henry Hippolyte, M. Daniel Vassinot et 5 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, M. Hary Auber),

Article 1 : autorise le Maire de la Commune de Le Port à déposer plainte avec constitution de partie civile au nom de la Commune du chef de diffamation à l'encontre de Madame Firose Gador ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

Article 3 : inscrit les dépenses afférentes au budget communal.

15. Demande de protection fonctionnelle de M. le Maire dans l'affaire l'opposant à Firose Gador

LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ne prend pas part au vote,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : M. Henry Hippolyte, M. Daniel Vassinot et 5 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, M. Hary Auber),

Article 1 : accorde la protection fonctionnelle à Monsieur Olivier Hoarau, Maire de la Commune de Le Port, dans le cadre de l'affaire évoquée dans le rapport joint en annexe ;

Article 2 : autorise la prise en charge par la collectivité des frais d'avocat, huissiers de justice, notamment les consignations à déposer et tous frais de procédure rendus nécessaires pour assurer la défense de Monsieur Olivier Hoarau, Maire de la Commune de Le Port ;

Article 3 : inscrit le montant des dépenses afférentes au budget communal ;

Article 4 : autorise tout adjoint habilité à signer tous actes correspondants.

16. Demande de protection fonctionnelle de M. le Maire dans l'affaire l'opposant à Patrick Miniopoo

LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ne prend pas part au vote,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : M. Henry Hippolyte, M. Daniel Vassinot et 5 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, M. Hary Auber),

Article 1 : accorde la protection fonctionnelle à Monsieur Olivier Hoarau, Maire de la Commune de Le Port, dans le cadre de l'affaire évoquée dans le rapport joint en annexe ;

Article 2 : autorise la prise en charge par la collectivité des frais d'avocat, huissiers de justice, notamment les consignations à déposer et tous frais de procédure rendus nécessaires pour assurer la défense de Monsieur Olivier Hoarau, Maire de la Commune de Le Port ;

Article 3 : inscrit le montant des dépenses afférentes au budget communal ;

Article 4 : autorise tout adjoint habilité à signer tous actes correspondants.

17. Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 2 abstentions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),

Article 1 : autorise la création des postes suivants :

- 6 emplois de Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) - cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives- catégorie B ;
- 1 emploi de chargé d'opérations bâtiment - cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux – catégorie A ;
- 1 emploi de responsable des marchés - cadre d'emplois des attachés territoriaux-catégorie A.

Article 2 : approuve la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} août 2019 joint en annexe.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

LE MAIRE




Olivier HOARAU